

# DEC 21/2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 11 juillet 2013

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 11 juillet 2013

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virement de crédits** n° DEC 21/2013 - Section III - Commission du budget  
général 2013





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 juillet 2013  
(OR. en)**

**11828/13**

**FIN 396**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	5 juillet 2013
Destinataire:	Monsieur Uwe CORSEPIUS, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 21/2013 - Section III - Commission - du budget général 2013

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 21/2013.

p.j.: DEC 21/2013



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 01/07/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013  
SECTION III - COMMISSION TITRE 19

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 21/2013

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 1903 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

POSTE - 19 03 01 02 EULEX Kosovo CP - 214 000

ARTICLE - 19 03 02 Non-prolifération et désarmement CP - 451 000

ARTICLE - 19 03 04 Actions d'urgence CP - 12 210 178

ARTICLE - 19 03 05 Actions préparatoires et de suivi CP - 1 900 000

ARTICLE - 19 03 06 Représentants spéciaux de l'Union européenne CP - 224 822

**DU CHAPITRE** - 1904 Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)

ARTICLE - 19 04 03 Missions d'observation électorales CP - 6 000 000

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 1906 Réaction aux crises et menaces pour la sécurité mondiale

POSTE - 19 06 01 01 Préparation et réaction aux crises (instrument de stabilité) CP 21 000 000

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

**19 06 01 01 - Préparation et réaction aux crises (instrument de stabilité)**

### b) Données chiffrées à la date du 20/06/2013

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	118 116 085
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-918 458
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	117 197 627
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	92 006 453
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>25 191 174</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>46 191 174</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>21 000 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	17,78 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	100 451
2. Crédits disponibles à la date du 20/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

### d) Justification détaillée du renforcement

Le budget 2013 tel qu'adopté prévoit un montant de 118 millions d'EUR en crédits de paiement pour la ligne 19 06 01 01 - Préparation et réaction aux crises (instrument de stabilité). Ce montant est inférieur de 42 millions d'EUR, soit de 26,2 %, à celui proposé par la Commission dans son projet de budget 2013.

En conséquence, le niveau des crédits de paiement n'est pas suffisant pour permettre à la Commission d'honorer ses obligations contractuelles. Au 20 juin, les crédits de paiement restants étaient de 25 millions d'EUR et, à la fin du mois d'août 2013, ils seront épuisés. Cela signifie que, dès septembre, le volet «réaction aux crises» de l'instrument de stabilité ne sera plus opérationnel.

Une demande visant à renforcer l'instrument de stabilité figure dans le projet de budget rectificatif n° 2/2013. Cependant, ce dossier a progressé plus lentement que prévu, de sorte que, sans préjudice de l'issue finale des négociations, une solution à court terme doit être trouvée.

Dans ce contexte et afin de satisfaire les besoins les plus urgents, la Commission propose un renforcement de la ligne budgétaire en question à hauteur de 21 millions d'EUR en crédits de paiement par voie de redéploiement à partir d'autres lignes, notamment celles portant sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et les missions d'observation électorales au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), qui comportent des montants encore disponibles.

Il s'agit d'une mesure temporaire, car il se pourrait que les lignes budgétaires soumises à prélèvement doivent être renforcées ultérieurement.

## II. PRÉLÈVEMENT

### II.A

#### a) Intitulé de la ligne

**19 03 01 02 - EULEX Kosovo**

#### b) Données chiffrées à la date du 20/06/2013

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	108 726 103
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-17 000 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	91 726 103
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	91 118 927
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>607 176</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>393 176</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>214 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,20 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	3 321 733
2. Crédits disponibles à la date du 20/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

#### d) Justification détaillée du prélèvement

Voir justifications fournies au point I - Renforcement.

## II.B

### a) Intitulé de la ligne

#### **19 03 02 - Non-prolifération et désarmement**

### b) Données chiffrées à la date du 20/06/2013

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	17 791 544
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	6 000 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	23 791 544
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	7 979 075
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>15 812 469</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>15 361 469</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>451 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,53 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	303 521
2. Crédits disponibles à la date du 20/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

### d) Justification détaillée du prélèvement

Voir justifications fournies au point I - Renforcement.

## II.C

a) Intitulé de la ligne

**19 03 04 - Actions d'urgence**

b) Données chiffrées à la date du 20/06/2013

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	24 710 478
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-12 500 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	12 210 478
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>12 210 478</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>300</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>12 210 178</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	49,41 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 20/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir justifications fournies au point I - Renforcement.

## II.D

### a) Intitulé de la ligne

#### **19 03 05 - Actions préparatoires et de suivi**

### b) Données chiffrées à la date du 20/06/2013

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 942 096
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	4 942 096
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	935 825
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>4 006 271</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>2 106 271</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 900 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	38,45 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	13 946
2. Crédits disponibles à la date du 20/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

### d) Justification détaillée du prélèvement

Voir justifications fournies au point I - Renforcement.

## II.E

### a) Intitulé de la ligne

#### **19 03 06 - Représentants spéciaux de l'Union européenne**

### b) Données chiffrées à la date du 20/06/2013

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	15 814 706
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	7 000 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	22 814 706
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	4 163 715
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>18 650 991</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>18 426 169</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>224 822</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,42 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	2 859 723
2. Crédits disponibles à la date du 20/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

### d) Justification détaillée du prélèvement

Voir justifications fournies au point I - Renforcement.

## II.F

### a) Intitulé de la ligne

#### **19 04 03 - Missions d'observation électorales**

### b) Données chiffrées à la date du 20/06/2013

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	29 652 574
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	29 652 574
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	7 127 857
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>22 524 717</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>16 524 717</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>6 000 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	20,23 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	230 648
2. Crédits disponibles à la date du 20/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

### d) Justification détaillée du prélèvement

Voir justifications fournies au point I - Renforcement.